

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Révision: 02.09.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	<b>ALTERNATIF AU WHITE SPIRIT SUBSTITUT DE WHITE SPIRIT</b>
Code du produit:	2077
Numéro CE:	287-828-8
Numéro d'enregistrement	01-2119471664-32-xxxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.

Solvants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 03-26-49-58-70 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00
-------------------------	---	--

Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec  
51100 REIMS  
Tel: 03 26 49 58 70  
Courriel: chimie@charbonneaux.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59  
SAMU : 15  
POMPIERS: 18  
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Conseils de prudence Tenir hors de portée des enfants.  
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

No CAS Désignation Fatty acids, rape-oil, Me esters

Code(s) d'identification

Numéro CE: 287-828-8

SVHC néant

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu Non applicable

FR  
(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Révision: 02.09.2020

**Nom du produit: ALTERNATIF AU WHITE SPIRIT  
SUBSTITUT DE WHITE SPIRIT**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: *Aucune mesure particulière n'est requise.  
Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.*
- Après inhalation: *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.*
- Après contact avec la peau: *Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*
- Après contact avec les yeux: *Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste*
- Après ingestion: *Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical*

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

*Pas de traitement spécifique requis.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée*

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone*

#### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de sécurité:

*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*

#### Autres indications

*Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Eviter le contact avec la peau et les yeux*

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).*

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

*Aucune substance dangereuse n'est dégagée.*

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*

*Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)*

#### Préventions des incendies et des explosions:

*Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.*

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage:

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

*Ne conserver que dans l'emballage d'origine.*

*N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.*

##### Indications concernant le stockage commun:

*Ne pas stocker avec les aliments.*

*Conserver à l'écart des Produits incompatibles.*

##### Autres indications sur les conditions de stockage:

*Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.*

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

FR

(suite page 3)

**Nom du produit: ALTERNATIF AU WHITE SPIRIT  
SUBSTITUT DE WHITE SPIRIT**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:	Sans autre indication, voir point 7.
· <b>8.1 Paramètres de contrôle</b>	
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	Néant
· DNEL	Information non disponible
· PNEC	Information non disponible
· Remarques supplémentaires:	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
· <b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>	Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.
· Equipement de protection individuel:	
· Mesures générales de protection et d'hygiène:	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
· Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:	Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
· Protection des mains:	Gants conseillés Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives). Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
· Matériau des gants	Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
· Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
· Odeur:	Légère
· Seuil olfactif:	Information non disponible
· valeur du pH:	Non applicable.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>150 °C
· Point d'éclair:	180 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
· Température d'auto-inflammation:	>250 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	0,88 g/cm <sup>3</sup>
· Masse volumique:	878,9 kg/m <sup>3</sup>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Peu soluble Insoluble Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Voir chapitre 12 Non déterminé.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Révision: 02.09.2020

**Nom du produit: ALTERNATIF AU WHITE SPIRIT  
SUBSTITUT DE WHITE SPIRIT**

(suite de la page 3)

· Viscosité:  
Cinématique à 40 °C: 4,2 mm<sup>2</sup>/s

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- CAS: 85586-25-0 Fatty acids, rape-oil, Me esters
- Oral | LD50 | >2.000 mg/kg (RAT)
- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Information non disponible  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
- CAS: 85586-25-0 Fatty acids, rape-oil, Me esters
- Biodegradabilité 87,4 % (OTH) (OCDE 301B, 28 jours)  
Biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
- CAS: 85586-25-0 Fatty acids, rape-oil, Me esters
- Log Pow 5,02 (OTH) (OECD117)
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Indications générales:
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

(suite page 5)

FR

**Nom du produit: ALTERNATIF AU WHITE SPIRIT  
SUBSTITUT DE WHITE SPIRIT**

(suite de la page 4)

· Code déchet:

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.  
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.  
Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:  
· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· **14.1 Numéro ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA  
· Classe néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances  
la substance n'est pas comprise

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances  
la substance est comprise

· Australian Inventory of Chemical Substances  
la substance est comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL)  
la substance n'est pas comprise

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE  
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise  
· Catégorie SEVESO Non concerné

· Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): / Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné

· Service établissant la fiche technique: - voir Rubrique 1

· Contact: - Voir Rubrique 1

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Révision: 02.09.2020

**Nom du produit: ALTERNATIF AU WHITE SPIRIT  
SUBSTITUT DE WHITE SPIRIT**

· Acronymes et abréviations:

(suite de la page 5)

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*  
*IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)*  
*ICAO: International Civil Aviation Organisation*  
*ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)*  
*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*  
*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*  
*IATA: International Air Transport Association*  
*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*  
*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*  
*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*  
*DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)*  
*PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)*  
*LC50: Lethal concentration, 50 percent*  
*LD50: Lethal dose, 50 percent*  
*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*  
*SVHC: Substances of Very High Concern*  
*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR